



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq mai à vingt heures, les membres du conseil Municipal de la Commune de Les Avanchers Valmorel, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle conférence « Salle Verte » à Valmorel sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L.121.20 et L122.5.

Conformément à l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 – article 10 cette séance se tient en nombre limité de public

Étaient présents : Joris BORTOLUZZI ; Suzanne BOUVIER ; Daniel FOURNIER ; Jean-Christophe GROGNIET ; Géraldine KHAIRY ; Maryan KRAWCZAK ; Samuel LEDANOIS ; Jean-Christophe MARTIN ; Roxane MENGOLI ; Francis MERMIN ; Erika PIANI ; Annie RELIER ; Noël RELIER ; Viviane REY ; Jean-Michel VORGER

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel VORGER, Maire, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer

Joris BORTOLUZZI ; Suzanne BOUVIER ; Daniel FOURNIER ; Jean-Christophe GROGNIET ; Géraldine KHAIRY ; Maryan KRAWCZAK ; Samuel LEDANOIS ; Jean-Christophe MARTIN ; Roxane MENGOLI ; Francis MERMIN ; Erika PIANI ; Annie RELIER ; Noël RELIER ; Viviane REY ; Jean-Michel VORGER dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Monsieur Jean-Michel VORGER remercie l'ensemble des élus qui se sont pleinement investis durant ce dernier mandat.

Madame Viviane REY, la plus âgée des membres du conseil, a pris ensuite la présidence.
Le Conseil a choisi pour secrétaire, Roxane MENGOLI.

ELECTION DU MAIRE

La Présidente a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire, conformément aux dispositions prévues à l'article 122-4 du Code des Communes.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
Suffrages nuls ou blancs	1
Suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8
A obtenu VORGER Jean-Michel	14

M VORGER Jean-Michel ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et immédiatement installé.

FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Sur proposition de Monsieur le Maire, l'assemblée fixe à 4 le nombre des adjoints.

ELECTION DES ADJOINTS

ELECTION DU PREMIER ADJOINT:

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes, et sous la présidence de M VORGER Jean-Michel, élu Maire, à l'élection du Premier Adjoint.



Les Avanchers Valmorel

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
Suffrages nuls ou blancs	1
Suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8
A obtenu RELIER Annie	14

Mme RELIER Annie ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 1^{ère} adjointe et immédiatement installée.

ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
Suffrages nuls ou blancs	1
Suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8
A obtenu GROGNIET Jean-Christophe	14

M GROGNIET Jean-Christophe ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2^{ème} adjoint et immédiatement installé.

ELECTION DU TROISIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes à l'élection du troisième adjoint.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
Suffrages nuls ou blancs	1
Suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8
A obtenu LEDANOIS Samuel	14

M LEDANOIS Samuel ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3^{ème} adjoint et immédiatement installé.

ELECTION DU QUATRIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes à l'élection du quatrième adjoint.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
Suffrages nuls ou blancs	1
Suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8
A obtenu MERMIN Francis	14

M MERMIN Francis ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 4^{ème} adjoint et immédiatement installé.

ELECTIONS DES REPRESENTANTS AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Le conseil procède aux élections à scrutin uninominal

S.I.E.R.S.S. : Titulaire : Mme Viviane REY / Suppléante Mme Suzanne BOUVIER

SOGETOBA : M Noël RELIER

SEM de LA LECHERE : M Joris BORTOLUZZI

DESIGNATION REPRESENTANTS OFFICE TOURISME VALMOREL VALLEES AIGUEBLANCHE

M Daniel FOURNIER – M Jean-Christophe GROGNIET - M Samuel LEDANOIS – M Jean-Christophe MARTIN – Mme Roxane MENGOLI

DESIGNATION REPRESENTANTS SPL VALMOREL GESTION

M Jean Michel VORGER – Mme Annie RELIER – M Francis MERMIN – Mme Erika PIANI

ORGANISATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire est Président de droit de toutes les commissions

COMMISSION DE SECURITE : Mme Annie RELIER – M Jean-Christophe GROGNIET – M Samuel LEDANOIS – M Francis MERMIN – M Joris BORTOLUZZI - M Maryan KRAWCZAK – M Daniel FOURNIER - Mme Erika PIANI

COMMISSION APPEL D'OFFRES : Président Jean-Michel VORGER

Titulaires : M Francis MERMIN - M Jean-Christophe GROGNIET - M Noël RELIER

Suppléants : M Joris BORTOLUZZI - M Daniel FOURNIER - Mme Suzanne BOUVIER

COMMISSION D'ATTRIBUTION DES MARCHES PUBLICS EN PROCEDURE ADAPTEE : M Francis MERMIN – M Jean-Christophe GROGNIET – M Noël RELIER – M Joris BORTOLUZZI – M Daniel FOURNIER - Mme Suzanne BOUVIER

COMMISSION FINANCES & PROSPECTIVES : Vice-Présidente Mme Annie RELIER, Tous les membres

COMMISSION URBANISME – AMENAGEMENT TERRITOIRE : Vice-Président M Samuel LEDANOIS
Joris BORTOLUZZI – Suzanne BOUVIER - Daniel FOURNIER - Jean-Christophe GROGNIET - Géraldine KHAIRY - Maryan KRAWCZAK - Jean-Christophe MARTIN - Erika PIANI - Annie RELIER - Noël RELIER - Viviane REY

COMMISSION TOURISME DEVELOPPEMENT – EVENEMENTS : Vice-Président M Jean-Christophe GROGNIET
M Daniel FOURNIER – Mme Géraldine KHAIRY - M Samuel LEDANOIS – M Jean-Christophe MARTIN – Mme Roxane MENGOLI – Mme Erika PIANI - Mme Viviane REY

COMMISSION TRAVAUX – SECURITE - PLANIFICATION : Vice-Président M Francis MERMIN
Suzanne BOUVIER - Jean-Christophe GROGNIET - Géraldine KHAIRY - Maryan KRAWCZAK - Samuel LEDANOIS - Annie RELIER - Noël RELIER - Viviane REY

COMMISSION ENFANCE - JEUNESSE - ECOLE : Vice-Présidente Mme Géraldine KHAIRY
Mme Roxane MENGOLI

COMMISSION PERSONNEL : Mme Annie RELIER – M Jean-Christophe GROGNIET – M Samuel LEDANOIS – M Francis MERMIN – Mme Suzanne BOUVIER – M Daniel FOURNIER - M Maryan KRAWCZAK - Mme Erika PIANI – Mme Viviane REY



Les Avanchers Valmorel

COMMISSION VIE ASSOCIATIVE - COMMUNICATION: Vice-Présidente Roxane MENGOLI

Mme Suzanne BOUVIER – Mme Géraldine KHAIRY – M Samuel LEDANOIS - Mme Erika PIANI – Mme Annie RELLIER - Mme Viviane REY

CORRESPONDANT DEFENSE : M Jean Christophe MARTIN

DELEGATION DE MISSIONS COMPLEMENTAIRES

Le Conseil Municipal a la possibilité de déléguer directement au Maire un certain nombre d'attributions limitativement énumérées à l'article L.2122-22 du CGCT.

Les décisions prises dans le cadre de ces délégations sont signées personnellement par Le Maire, à charge par lui d'en rendre compte au Conseil Municipal, en application de l'article L.2122-23

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la liste et avoir délibéré,

DECIDE de déléguer à Monsieur le Maire, pour la durée du présent mandat, les attributions suivantes :

1. D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
2. De fixer, dans les limites de 10 000 €, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal;
3. De procéder, dans les limites des montants inscrits au budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
4. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
5. De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
6. De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
7. De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
8. De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
9. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts;
10. D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire;
11. D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, à savoir toute demande ou toute défense relevant d'un domaine de compétence de la commune, engagée dans son intérêt tant devant une juridiction administrative que devant une juridiction judiciaire – avec ou sans constitution de partie civile – de premier, second degré ou en cassation;
12. De régler les conséquences dommageables de tous accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux ;
13. De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 200 000 €, pour une durée maximale de 12 mois
14. D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre
15. De demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions

Conformément à l'article L 2122-17 du code général des collectivités territoriales, les compétences déléguées par le conseil municipal pourront faire l'objet de l'intervention du premier adjoint en cas d'empêchement du maire.



Les Avanchers Valmorel

REGIME INDEMNITAIRE DES ELUS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée communale que les articles L. 2123-20 à L.2123-24-1 du Code général des collectivités territoriales fixent le taux d'indemnité des élus locaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

FIXE ainsi qu'il suit le taux d'indemnité des élus à compter de la date d'entrée en fonction :

Monsieur le Maire	40,3 % de l'indice 1027
Les 4 adjoints au Maire	10,70 % de l'indice 1027

GARANTS COUPES AFFOUAGERES

Sont désignés garants de coupes affouagères : M Joris BORTOLUZZI – M Daniel FOURNIER – M Jean-Christophe GROGNIET - M Noël RELIER –

REPRESENTANTS COMMUNES FORESTIERE

La commune étant adhérente à la Fédération National des communes forestières, il convient de désigner 2 représentants pour la durée du mandat, son désignés :

Titulaire : M Noël RELIER Suppléant : M Joris BORTOLUZZI

CONSEILLER DELEGUE AU CNAS

La commune étant adhérente au Comité National d'Action Social, il convient de désigner un conseiller municipal pour la représenter pendant la durée du mandat, est désigné : M Jean Christophe MARTIN

URBANISME – Retrait délibération Approbation revision générale du PLU

Monsieur le Maire expose que le projet de PLU approuvé par délibération n° 2019-12-09-008 du 9 décembre 2019 a fait l'objet d'un recours gracieux de l'Etat en date du 14 février 2020. Il est ainsi demandé à la commune de réduire de 14 000 à 12 000 m² de surface de plancher la capacité globale d'accueil du secteur de l'OAP du Pré afin de se conformer strictement à la législation des Unités Touristiques Nouvelles structurantes, et de ne pas mentionner la possibilité de résidences secondaires dans les OAP du Cornet et du Chef-lieu, afin d'être en cohérence avec le diagnostic de la commune.

Il indique qu'une réunion de concertation s'est tenue à la sous-préfecture d'Albertville, en présence de Monsieur le Sous-Préfet et du chef de service Planification et Aménagement des Territoires de la DDT de la Savoie, à l'issue de laquelle il a été proposé de retirer la délibération d'approbation du PLU du 9 décembre 2019, de procéder aux deux modifications demandées avant une nouvelle approbation par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de retirer la délibération n° 2019-12-09-008 du 9 décembre 2019 approuvant le projet de PLU.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retirer la délibération n° 2019-12-09-008 du 9 décembre 2019.

Le conseil entend:

Jean-Michel VORGER : informe le conseil municipal de la réunion qui a eu lieu avec l'ensemble des acteurs de la station afin de travailler sur l'ouverture et le déroulement de la saison estivale au vu de la situation sanitaire actuelle. Des campagnes de communications menées par l'Office du Tourisme de Valmorel sont actuellement en cours afin de mettre en avant les richesses de notre destination montagne et précisant les différentes opérations menées.

Il félicite aussi l'Office du Tourisme pour sa démarche concernant l'opération de générosité à destination des soignants.

Monsieur le Maire fait part également de l'organisation d'une journée participative pour la remise en état du sentier de la Pointe du Mottet. Ce sentier passant par Pierrafort, itinéraire de Roche Blanche pour rejoindre le col puis pointe du Mottet, offre un panorama exceptionnel sur les hauts sommets de la chaîne de La Lauzière, la Vanoise, le Beaufortain

Une réunion d'information aura lieu le vendredi 5 juin à 18h00 dans la salle Rencontres et Musique. Cette journée de corvée devrait avoir lieu le samedi 13 juin.



Les Avanchers Valmorel

Jean-Christophe MARTIN : rappelle que l'année 2023 sera une échéance très importante puisqu'elle verra l'analyse des résultats du début du SCOT Tarentaise qui peut déboucher sur sa révision, ce qui pourrait avoir des conséquences importantes notamment sur l'urbanisme touristique. Il conviendra d'y travailler dès 2022.

Il indique que les pouvoirs publics, à cause des problèmes sanitaires actuels, incitent les employeurs à proposer à leurs salariés d'étaler au maximum leurs congés estivaux, entre le 15 juin et le 15 septembre. Cela pourrait contribuer à faciliter le maintien de l'ouverture de la station dans la 1^{ère} partie du mois de septembre, et ce d'autant plus que le tour de France passe au Col de la Madeleine le 16/09. Il rappelle, comme cela a été indiqué lors de la réunion en mai avec les sociaux-pro de la station, que le Club Méditerranée envisage dès 2021 d'ouvrir au moins 3 mois en été.

Erika PIANI: fait part de l'ouverture de l'école le 11 mai avec un retour de 42 enfants en présentiel. Le protocole sanitaire relatif à la réouverture et au fonctionnement des écoles établi par le Ministère de l'Education Nationale a été mis en place. Une collaboration étroite entre l'équipe enseignante, l'IEN, les élus et le personnel communal a permis une réouverture de l'école la Croix de Fer dans de bonnes conditions.

Samuel LEDANOIS: remercie l'ensemble des bénévoles qui ont effectué un travail remarquable sur la remise en état et fleurissement des massifs.

Daniel FOURNIER: fait part de son souhait d'un travail encore plus approfondi sur l'attractivité de Valmorel en été.

Jean-Christophe GROGNIET: demande à ce qu'une présentation des services partenaires de la mairie, tels que la SPL Valmorel Gestion et l'OTVVA, soit faite à l'ensemble du conseil afin d'en expliquer le statut juridique, les compétences, le fonctionnement, le budget.

La séance est levée à 22h00.